

L'assistance médicale à la procréation en France en 2009

Mis à jour le 26.11.2009

L'Agence de la biomédecine poursuit le déploiement de son dispositif national d'information sur [l'assistance médicale à la procréation](#) (AMP). Initié en 2008, ce dispositif a pour vocation d'informer le public sur l'AMP de manière générale et d'inscrire le don de gamètes comme une composante à part entière de l'AMP. L'Agence souhaite associer étroitement à cette initiative les professionnels de santé, principaux interlocuteurs des couples en parcours d'AMP et principaux référents du public pour les questions que ces pratiques suscitent. Pour cette raison, l'Agence a choisi de partager avec eux, en amont de l'action vers le grand public, un matériau d'information spécifique afin de les aider à renseigner et guider leurs patients.

La mise en oeuvre de [l'assistance médicale à la procréation](#) est indiquée lorsque le couple se trouve face à une infertilité médicalement constatée ou pour éviter la transmission d'une maladie grave à l'enfant ou à l'un des membres du couple. Elle est strictement encadrée par la loi de bioéthique.

L'action de l'Agence s'organise autour de deux axes de travail majeurs : l'amélioration des conditions de prise en charge des couples d'une part et, d'autre part, l'encadrement et l'amélioration des pratiques.

Le rapport annuel de l'Agence de la biomédecine sur l'activité d'AMP montre que cette activité reste globalement stable entre 2002 et 2007 et est, dans une majorité des cas, réalisée avec les gamètes des deux membres du couple. Sur les 817 911 enfants nés en France en 2007 selon l'INSEE, 20 657 enfants sont nés suite à une AMP (soit 2,5%).

Afin d'améliorer la sécurité et la qualité des pratiques pour le bénéfice des patients, l'Agence de la biomédecine a mis en place deux dispositifs qui permettent d'avoir des données plus précises sur l'activité d'AMP en France : le registre national des FIV et la mise en place de l'AMP vigilance.

Les grossesses tardives (38-40 ans) sont devenues depuis une vingtaine d'année une réalité. En 2004, 28 600 naissances ont eu lieu chez des femmes âgées de plus de 40 ans soit 4 fois plus qu'en 1980. Cependant, la fertilité diminue avec l'âge chez les femmes et chez les hommes. Face à cette réalité, se pose la question d'informer les couples sur les réelles possibilités thérapeutiques qu'offre l'AMP. [L'assistance médicale à la procréation](#) n'est pas un remède miracle lorsque l'âge du couple augmente.

Même si elle repose sur des diagnostics et des techniques de haut niveau scientifique et médical, l'AMP n'est pas une simple affaire de technique ou de laboratoire. C'est une médecine qui met en jeu l'histoire du couple. Pour les couples en démarche d'AMP, le constat de l'infertilité et les traitements qui en découlent perturbent non seulement la vie sociale mais aussi leur vie affective et sexuelle. Dans toutes les étapes de la prise en

charge, les couples peuvent exposer leurs questionnements ou leurs doutes à l'équipe médicale, à un psychologue ou à un psychiatre du centre où le couple est suivi. L'acte de don, qui est aussi l'une des dimensions de l'acte d'AMP, fait appel à la générosité des donneurs.